



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 12 novembre 2020

Délibération n°67-2020 : Attribution des points de NBI pour 2020/2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le décret n°94-1067 du 8 décembre 1994 instituant une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) dans les établissements relevant du Ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 30 avril 1997 fixant les conditions d'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) dans les établissements relevant du Ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 15 octobre 2020 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve à l'unanimité l'attribution de points de NBI au titre des fonctions exercées pour l'année universitaire 2020/2021 telle que présentée dans le tableau annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 20
Membres représentés : 8
Suffrages exprimés : 28
- Pour : 28
- Contre : 0
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : Tableau de répartition des points de NBI pour l'année 2020/2021